



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 25 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mil dix-neuf, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Nicolas LANGLOIS, Gill GERYL, Lucien LECANU, François LEFEBVRE, Daniel LEFEBVRE, Guy SENECAI, Frédéric WEISZ, Annie PIMONT, Jean-Claude GROUT, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Maryline FOURNIER, Isabelle DUBUFRESNIL (jusqu'à la question n°26), Marie-Laure DUFOUR, Marie-Luce BUICHE, Frédéric ELOY, Sabine AUDIGOU, Florent BUSSY, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD, Elodie ANGER, André GAUTIER, Hélène FOURMENT, Bernard BREBION, Jean-Jacques BRUMENT, Christine GODEFROY, Véronique MPANDOU, Bérénice AMOURETTE, René DESPREZ, Odile VILLARD, Franck SOTTOU.

Absents : Bruno BIENAIME, Christophe LOUCHEL (donne procuration à Gill GERYL), Michel MENAGER (donne procuration à Guy SENECAI), Isabelle DUBUFRESNIL (à partir de la question n°27 ; donne procuration à Marie-Laure DUFOUR), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Patricia RIDEL (donne procuration à Emmanuelle CARU-CHARRETON), Paquita CLAPISSON (donne procuration à Lucien LECANU), Jolanta AVRIL (donne procuration à Frédéric ELOY), Isabelle BOUVIER-LAFOSSÉ (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), Patrick CAREL (donne procuration à François LEFEBVRE), Annie OUVRY (donne procuration à Hélène FOURMENT), Jean BAZIN (donne procuration à André GAUTIER), Sandra JEANVOINE (donne procuration à Bernard BREBION), Imelda VANDECANDELAERE (donne procuration à René DESPREZ), Bernard MACHEMEHL (donne procuration à Patrick BOULIER), Claude PETITEVILLE (donne procuration à Odile VILLARD), Claude FERCHAL, Lionel AVISSE (donne procuration à Annie PIMONT).

Secrétaire de séance : René DESPREZ.

- ⇒ **René DESPREZ, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.**
- ⇒ **Approbation à l'unanimité du compte rendu des décisions prises par le Président.**
- ⇒ **DÉLIBÉRATIONS :**

- **DÉCHETS MÉNAGERS**

25-06-19/01 – DECHETS – Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024

Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

Il a été adopté, à l'unanimité, le projet du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024. La mise en œuvre des 16 actions de ce programme a été autorisée.

25-06-19/02 – DECHETS – Recrutement de volontaires en service civique mis à disposition par la Région Normandie

Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

Il a été décidé, à l'unanimité, de répondre favorablement au recrutement de 2 volontaires en service civique pour une durée de 8 (huit) mois, afin de sensibiliser les habitants au tri sélectif, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au compostage de proximité des restes alimentaires. La mission débutera en octobre 2019. Le coût restant à la charge de la collectivité est de 107,58 € (cent sept euros et cinquante-huit centimes) par volontaire et par mois ainsi que de la prise en charges des frais de déplacement liés à leur mission.

Le Président a été autorisé à signer tous les documents à intervenir.

Les montants correspondants seront affectés aux budgets « Déchets Ménagers ».

- **HABITAT**

25-06-19/03 – HABITAT – Délégation des aides à la pierre – Approbation du programme d'actions 2019 de la CLAH

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été approuvé, à l'unanimité, le programme d'actions 2019 de la CLAH.

Monsieur le Président ou son représentant a été autorisé à le signer et à le mettre en œuvre.

25-06-19/04 – HABITAT – Délégation de la mise en œuvre du permis de louer aux communes

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été décidé, à l'unanimité, de déléguer aux communes de l'Agglomération qui le souhaitent la mise en œuvre du permis de louer.

25-06-19/05 – AMENAGEMENT – Modification du périmètre de la ZAE des Vertus à Saint-Aubin-sur-Scie

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été acté, à l'unanimité, l'emprise modifiée de la zone d'activité des Vertus.

- **AMÉNAGEMENT**

25-06-19/06 – AMENAGEMENT – Définition de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activité – Modification de la délibération n°5 du 9 mars 2004

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été décidé, à l'unanimité, de modifier la délibération n°5 du 9 mars 2004 en indiquant que la ZAC Dieppe Sud restera de la compétence communale.

25-06-19/07 – AMENAGEMENT – Fonds de concours – Aménagements multi-sites à Grèges

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été décidé, à l'unanimité, d'accorder un fonds de concours à la commune de Grèges pour la réalisation d'aménagements multi-sites pour un montant maximum de 31 371 €.

Monsieur le Président ou son représentant a été autorisé à signer tout document afférent.

25-06-19/08 – AMENAGEMENT – Fonds de concours – Sécurisation de la rue des Moulins et de la rue de la Croix à Ancourt

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Il a été décidé, à l'unanimité, d'accorder un fonds de concours à la commune d'Ancourt pour la sécurisation de voies communales, soit un montant maximum de 17 976,80 €.

Monsieur le Président ou son représentant a été autorisé à signer tout document afférent.

• **INSTANCES**

25-06-19/09 – INSTANCES – Convention avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC)

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat « copies internes professionnelles d'œuvres protégées – Villes et Intercommunalités » avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie ainsi que tout autre document afférent.

Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget principal de Dieppe-Maritime pour l'année 2019.

25-06-19/10 – INSTANCES – Adhésion à l'Association Rouen-Normandie 2028 – Capitale Européenne de la Culture

Rapporteur : M. Guy SENEAL

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise à l'Association Rouen-Normandie 2028 – Capitale Européenne de la Culture en tant que membre adhérent.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document relatif à cette adhésion.

• **SANTÉ**

25-06-19/11 – SANTE – Transfert de compétence « Action sociale » – Modification de la délibération n°5 du 19 mars 2019

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l'unanimité :

- de retirer la délibération n°5 du 19 mars 2019 relative au transfert de compétence – Déclaration d'intérêt communautaire du contrat local de santé et participation à l'animation du réseau local de promotion de la santé,
- de rendre compétente l'Agglomération Dieppe-Maritime sur l'Action Sociale sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération avec l'ensemble des partenaires locaux et régionaux de la Santé et la participation à l'animation du Réseau Territorial de Promotion de la Santé,
- de participer au financement du Contrat Local de Santé et à l'animation du Réseau Local de Promotion de la santé, sous réserve de disponibilités budgétaires sur les exercices suivants,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes administratifs se rapportant au champ de compétence « Action Sociale »,
- que la délibération sera notifiée aux communes membres qui auront à délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur cette prise de compétence,
- de préciser que l'intérêt communautaire de la compétence « Action Sociale » sera défini après la prise de l'arrêté préfectoral entérinant la modification statutaire,
- que les crédits nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé seront inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

- **SPORT**

25-06-19/12 – SPORT – Football Club dieppois – Attribution d'une aide financière pour l'achat de deux véhicules

Rapporteur : M. Jean-Claude GROUT

Il a été approuvé, à l'unanimité, le versement d'une aide financière d'un montant de 9 000 € au Football Club Dieppois pour l'achat de deux véhicules minibus.

Il a été précisé que cette subvention sera versée par Dieppe-Maritime de la façon suivante :

- Acompte de 80% : dans un délai de 15 jours suivant le rendu exécutoire de cette délibération,
- Solde : dans un délai de 30 jours suivant la présentation d'un bilan qualitatif de l'action conduite, d'un bilan financier dûment signé par le Président ou le Trésorier de l'association bénéficiaire ainsi que les factures d'achat des deux véhicules. Ces pièces seront à présenter avant le 30 novembre 2020.

Il a été dit que les crédits correspondants seront affectés au budget principal pour 2019 de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

- **RESSOURCES HUMAINES**

25-06-19/13 – RH – Régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver l'instauration d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et du Complément Indemnitaire Annuel pour les agents relevant du cadre d'emploi des Ingénieurs en Chef,
- de verser l'IFSE et le CIA suivant les critères d'attributions visées dans les délibérations respectives du 20 décembre 2016 et 25 juin 2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu aux titres des deux composantes dans le respect des critères d'attribution énoncés dans les délibérations susvisées,
- d'inscrire les crédits nécessaires sur les budgets concernés.

25-06-19/14 – RH – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement du contrat à durée déterminée du Conseiller Energie Partagé initialement recruté au sein du service « Politiques durables et Energies »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée suivant les dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de trois ans maximums dont la rémunération est fixée à l'indice majoré 401, de verser les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
- d'approuver la création, dans le cadre d'un avancement au grade supérieur, pour :
 - La filière administrative :
 - Douze postes permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
 - La filière technique :
 - Un poste permanent à temps complet de Technicien principal de 2^{ème} classe,
 - Huit postes permanents et à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

- La Filière Animation :
 - Un poste d'Animateur principal de 1^{ère} classe,
 - d'approuver dans le cadre de la promotion interne, la création de trois postes d'Agent de maîtrise,
 - d'approuver la création d'un poste d'Ingénieur en chef,
 - d'approuver la création d'un poste de Technicien,
 - d'approuver la création d'un poste contractuel de Technicien S.I.G,
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée suivant les dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dont la rémunération est fixée à l'indice majoré 415, de verser les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,
 - d'approuver la création d'un poste permanent à temps non complet d'assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe à raison de 6 heures 30 hebdomadaires par semaine pour effectuer les missions de chef de chorale au sein de l'Ecole de musique F. POULENC,
 - d'autoriser la suppression des postes créés mais non pourvus au tableau des effectifs pour des raisons diverses (mutations, démissions, retraite, avancement de grade...) comme suit :
 - Un poste d'Assistant socio-éducatif titulaire,
 - Dix postes au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
 - Deux postes au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe,
 - Six postes d'Adjoint technique territorial,
 - Un poste de responsable des Transports contractuel,
 - Un poste de Directeur du service « Aménagement du territoire et habitat » contractuel,
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe contractuel,
 - Un poste d'accroissement temporaire d'activité lié à l'environnement,
 - d'inscrire respectivement les crédits nécessaires aux budgets Principal, Transports et Déchets Ménagers de Dieppe-Maritime.

25-06-19/15 – RH – Remboursement des frais de déplacement

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l'unanimité, d'approuver la revalorisation des indemnités de mission comme suit et d'inscrire respectivement les crédits nécessaires aux budgets concernés de Dieppe-Maritime.

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70 €	90 €	110 €
Déjeuner	15.25 €	15.25 €	15.25€
Dîner	15.25 €	15.25 €	15.25 €

25-06-19/16 – RH – Expérimentation du Télétravail

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l'unanimité, de prescrire l'expérimentation du télétravail au sein des services de Dieppe-Maritime et de fixer la durée de la phase d'expérimentation à 6 mois à compter du 2 septembre 2019,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

25-06-19/17 – RH – RIFSEEP – Critères d’attribution du CIA

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l’unanimité :

- la mise en place des critères du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) au bénéfice des agents relevant des cadres d’emplois relevant du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- d’approuver les modalités de calcul et de mise en œuvre du CIA,
- de procéder à sa mise en œuvre au 1^{er} septembre 2019,
- de préciser que la délibération abroge les dispositions contraires ou qui n’existent plus contenues dans les délibérations antérieures sur le régime indemnitaire,
- d’inscrire les crédits nécessaires au budget principal de Dieppe-Maritime.

25-06-19/18 – RH – Convention de mise à disposition de moyens humains entre Dieppe-Maritime et l’Office de Tourisme

Rapporteur : M. le Président

Il a été approuvé, à l’unanimité, les termes des différentes conventions de mise à disposition nominatives par Dieppe-Maritime auprès de l’EPIC « Office de Tourisme – Dieppe-Maritime », portant sur les moyens humains, dans les conditions fixées pour chaque intéressé(e) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

25-06-19/19 – RH – Cotisation annuelle pour le CNAS

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l’unanimité, d’autoriser Monsieur le Président à verser, pour l’exercice 2019 la cotisation annuelle au CNAS calculée sur la base du montant forfaitaire adapté par le Conseil d’Administration du CNAS (207 € par actif) et multiplié par le nombre d’agents bénéficiaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux différents budgets de Dieppe-Maritime.

• ECONOMIE

25-06-19/20 – ECONOMIE – Convention opération collective au titre du FISAC – Opération menée par la Ville de Dieppe

Rapporteur : M. Gill GERYL

Il a été décidé, à l’unanimité, d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention opération collective au titre du FISAC ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de cette opération.

25-06-19/21 – ECONOMIE – Fonds de soutien à l’Economie Sociale et Solidaire (EES) 2019-2021

Rapporteur : M. Florent BUSSY

Il a été adopté, à l’unanimité, les règles fixant l’attribution du fonds de soutien ESS et les enveloppes budgétaires prévisionnelles sur la période 2019-2021.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les documents à intervenir relatifs à l’attribution et la liquidation des aides qui seront accordées aux bénéficiaires de ce dispositif.

Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget principal de Dieppe-Maritime.

- **POLITIQUE DE LA VILLE**

25-06-19/22 – Programme « Action Cœur de Ville » – Avenant 1 à la convention-cadre

Rapporteur : M. Lucien LECANU

Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » ainsi que tout document afférent.

- **OTDM**

25-06-19/23 – OTDM Dissolution de la Régie sans personnalité morale mais à autonomie financière – Création de l'EPIC – Rectificatifs aux délibérations n° 02-04-19/20 et 02-04-19/21

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l'unanimité, d'annuler la décision sur la reprise des soldes des comptes de la régie dans les budgets de l'EPIC de la délibération n° 02-04-19/21 relative à la création de l'EPIC au 1^{er} septembre 2019, et d'inclure à la délibération n° 02-04-19/20 relative à la dissolution de la régie au 31 août 2019, la décision de reprise au budget principal de Dieppe Maritime de l'actif et du passif ainsi que les résultats comptables de la Régie arrêtés au 31 août 2019.

- **TRANSPORTS**

25-06-19/24 – TRANSPORTS – Projet d'un règlement intérieur des transports scolaires spécifiquement adapté au transport des élèves des écoles primaires ou maternelles

Rapporteur : M. Daniel LEFEVRE

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur des transports scolaires des élèves de primaire et de maternelle.

Le règlement sera affiché au siège de la communauté d'Agglomération et figurera sur son site internet.

25-06-19/25 – TRANSPORTS – Instauration d'une aide à la mobilité pour les jeunes de moins de 26 ans et homologation dans la grille tarifaire d'un abonnement annuel à 50 € pour les moins de 26 ans

Rapporteur : M. Daniel LEFEVRE

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver le principe de l'instauration d'un passeport Mobilité pour les jeunes de moins de 26 ans habitant l'agglomération,
- d'approuver l'homologation dans la grille tarifaire des transports collectifs du ressort territorial de Dieppe Maritime, un abonnement annuel à 50 € pour les jeunes de moins de 26 ans, en lieu et place de l'abonnement annuel de 150 €, à compter du 1er septembre 2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en place du passeport mobilité,
- que les dépenses supplémentaires seront imputées sur le budget annexe des transports de Dieppe-Maritime.

- **ASSAINISSEMENT**

25-06-19/26 – ASSAINISSEMENT – Transfert des effluents d'Arques la Bataille – Institution d'une servitude d'utilité publique pour le passage de canalisations publiques de refoulement d'eaux usées en terrain privé

Rapporteur : Mme Annie PIMONT

Il a été décidé, à l'unanimité :

- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet la mise en place de la servitude prévue à l'article L.152-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les parcelles concernées par le projet, et l'occupation temporaire des terrains pour la réalisation des travaux,
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête publique,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **CULTURE**

25-06-19/27 – CULTURE – Convention de partenariat triennal 2019-2021 – Association Cap d'Ailly

Rapporteur : M. Guy SENEAL

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention annuelle de 10 000 € maximum à l'Association Cap d'Ailly pour ses missions d'accompagnement en 2019, 2020 et 2021.

Cette dépense sera inscrite au budget 2019.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention fixant les modalités d'attribution de l'aide financière actée et tout autre document y afférent.

25-06-19/28 – CULTURE – Académie Bach – Convention d'objectifs 2019 – Attribution d'une subvention

Rapporteur : M. Guy SENEAL

Il a été décidé, à l'unanimité, d'accorder à l'association Académie Bach, pour la réalisation de son projet 2019, une subvention annuelle de soutien à l'activité d'un montant maximal de 90 000 €.

Cette dépense sera inscrite au budget 2019.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention fixant les modalités d'attribution de l'aide financière actée et tout autre document y afférent.

25-06-19/29 – CULTURE – Dieppe Scène Nationale (DSN) – Convention d'objectifs 2019 – Attribution d'une subvention

Rapporteur : M. Guy SENEAL

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 150 000 € maximum à l'association Dieppe Scène Nationale pour soutenir son activité 2019.

Cette dépense sera inscrite au budget 2019.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention fixant les modalités d'attribution de l'aide financière actée et tout autre document y afférent.

25-06-19/30 – CULTURE – Lecture publique – Gratuité d'accès aux bibliothèques – Remboursement de Dieppe-Maritime aux communes de Dieppe, Martigny et Grèges pour 2018**Rapporteur : M. Guy SENECAI**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'effectuer un remboursement en faveur des communes suivantes dans le cadre de la gratuité d'accès aux bibliothèques :

- Ville de Dieppe à hauteur de 39 625 €,
- Martigny à hauteur de 142 €,
- Grèges à hauteur de 450 €.

Monsieur le Président a été autorisé à signer les conventions encadrant le remboursement de ces communes.

La dépense en résultant sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime.

25-06-19/31 – CULTURE – Enseignements artistiques – Création de nouveaux tarifs d'inscription à l'Ecole de musique Francis Poulenc**Rapporteur : M. Guy SENECAI**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'une part la création d'une chorale « jeunes », déclinée en plusieurs groupes constitués par tranches d'âge, dont le tarif d'inscription s'élève à 70 € pour l'année 2019-2020, et s'applique indifféremment aux résidents et non-résidents de Dieppe-Maritime,
- d'autre part, dans l'attente d'un futur repositionnement du Sydempad sur le territoire et de ses collectivités adhérentes, de réduire pour l'année 2019-2020 l'écart des frais d'inscription entre les élèves résidents de Dieppe-Maritime et les élèves extérieurs à Dieppe-Maritime, selon la grille tarifaire suivante :

	Tarifs 2018-2019	Tarifs 2019-2020	
		Jeunes	Adultes
Eveil, Découverte	239,98 €	210,00 €	
Cours collectifs (<i>formation musicale seule ou atelier seul</i>)	361,56 €	210,00 €	420,00 €
1 instrument (<i>avec cours collectifs</i>)	620,73 €	420,00 €	630,00 €
2 instruments (<i>avec cours collectif</i>)	931,09 €	630,00 €	840,00 €

25-06-19/32 – ENVIRONNEMENT – Site Espace Naturel Sensible du Bois des Communes : Programme d'actions de gestion 2019

Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'actions prévisionnel 2019 pour un montant total de 24 682 €, dont 12 809,20 € à charge pour Dieppe-Maritime,
- de solliciter la participation financière du Département de Seine-Maritime,
- d'autoriser Monsieur le Président à conventionner avec le Cen NS et à signer tout document à intervenir dans le cadre du partenariat 2019,
- d'inscrire les crédits relatifs à cette action au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2019.

25-06-19/33 – ENVIRONNEMENT – Mesures compensatoires Chiroptères : Convention d'occupation du site en vue de l'aménagement et la réalisation de travaux dans le cadre de la mise en place de mesures compensatoires en faveur des Chiroptères – Programme de travaux correspondant

Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

Il a été approuvé, à l'unanimité :

- la mise en œuvre et la signature de la convention d'occupation du site établie par le Conservatoire du littoral,
- le programme d'aménagements du blockhaus concerné par la convention susmentionnée autorise sa mise en œuvre en 2019,

Les crédits relatifs à cette action seront inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2019.

25-06-19/34 – ENVIRONNEMENT – Avance de trésorerie au profit de l'association ESTRAN – Année 2019

Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

Il a été approuvé à l'unanimité :

- le versement d'une avance de trésorerie au taux de 0% avec remboursement échelonné sur 3 années à partir de 2021,
- le montant de 50 000 € à verser au titre de cette avance de trésorerie exceptionnelle pour l'année 2019.

Cette subvention exceptionnelle sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime pour l'année 2019.

25-06-19/35 – FINANCES – Fonds de Péréquation des ressources Intercommunal et Communales (FPIC) – Répartition du prélèvement pour 2019

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter une répartition dérogatoire libre pour le prélèvement au titre de 2019 pour le FPIC.

25-06-19/36 – FINANCES – Fonds de Péréquation des ressources Intercommunal et Communales (FPIC) – Répartition du reversement pour 2019

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter une répartition dérogatoire libre pour le prélèvement au titre de 2019 pour le FPIC.

25-06-19/37 – FINANCES – Budget principal – Décision modificative n° 1**Rapporteur : M. le Président**

Il a été adopté, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 suivante du budget principal pour 2019 :

- En section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
014	7391178	01		R	Autr. restitutions dégrèvt s/contrib. dir	14 339 €	
014	739211	01		R	Reverst Attribution compensation	-6 167 €	
014	739223	01		R	Fonds Pérég. ress. InterCo. & interc	8 425 €	
Total chapitre 014 – Atténuations de produits						16 597 €	
67	6743	33	P050802	R	Subv. fonct. Versées par les groupts	20 000 €	
67	6748	33		R	Autres subventions exceptionnelles	500 €	
Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles						20 500 €	
73	73211	01		R	Fiscalité reversée attribution compen		1 147 €
Total chapitre 73 – Impôts et taxes							1 147 €
74	74124	01		R	Dotation d'intercommunalité		52 093 €
74	74126	01		R	Dot. compens. group. comm.		-29 851 €
Total chapitre 74 – Dotations et participations							22 242 €
013	6419	523		R	Rembts s/rémunérations personnel		24 768 €
Total chapitre 013 – Atténuations de charges							24 768 €
023	023	01		R	Virement à la section d'investissement	11 060 €	
Total chapitre 023 – Virement à la section d'investissement						11 060 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1						48 157 €	48 157 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- En section de d'investissement :

Chapitre	Nature	Fonction	Op	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	01		R	Virement de la section d'investissement		11 060 €
Total chapitre 021 – Virement de la section d'investissement							11 060 €
204	204	20421		R	Subv. équipt personnes de droit privé	11 060 €	
Total chapitre 27 – Autres immobilisations financières						11 060 €	
TOTAL INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1						11 060 €	11 060 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

25-06-19/38 – FINANCES – Budget transports – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, de déclarer irrécouvrables et d'admettre en non-valeur les créances désignées ci-dessous :

Exercice	N° du titre	Objet du titre	Montant HT	Justification d'admission en non-valeur
2015	99	Participation transports scolaires 3 ^o trim	39,00 €	Insuffisance actif
2018	116	Participation transports scolaires 3 ^o trim	39,00 €	Poursuite sans effet
2018	111	Participation transports scolaires 3 ^o trim	39,00 €	PV Carence
2019	16	Participation transports scolaires 2 ^o trim	39,00 €	PV Carence
2017	33	Participation transports scolaires 2 ^o trim	39,00 €	PV Carence
2017	86	Participation transports scolaires 3 ^o trim	39,00 €	PV Carence
2016	104	Participation transports scolaires 3 ^o trim	39,00 €	PV Carence
2018	20	Participation transports scolaires 2 ^o trim	39,00 €	PV Carence
2016	34	Participation transports scolaires 2 ^o trim	24,00 €	PV Carence
Total HT			336,00 €	

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Transports Publics pour l'exercice 2019.

25-06-19/39 – FINANCES – Attributions de compensations provisoires 2019**Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- de modifier la délibération 11-12-18/17 du 11 décembre 2018,
- de fixer le montant des attributions de compensation provisoires dues aux communes pour l'exercice 2019 à la somme totale de 7 388 988,98 €, dont le détail figure en annexe,
- de préciser que le versement s'effectuera par douzièmes à compter du mois de janvier 2019,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2019.

25-06-19/40 – FINANCES – Budget Office de Tourisme – Décision modificative n°1**Rapporteur : M. le Président**

Il a été adopté, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 suivante du budget principal de la Régie Office de Tourisme Dieppe-Maritime pour 2019, en section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Fonction	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
67	673	95	R	Titres annulés (sur exercices antér.)	7 800 €	
67	6745	95	R	Subv. exception. person. de dt privé	3 000 €	
Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles					10 800 €	
73	7362	95	R	Taxes de séjour		7 800 €
Total chapitre 73 – Impôts et taxes						7 800 €
022	022	95	R	Dépenses imprévues	-3 000 €	
Total chapitre 022 – Dépenses imprévues					-3 000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1					7 800 €	7 800 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

25-06-19/41 – FINANCES – Budget assainissement – Décision modificative n°1**Rapporteur : M. le Président**

Il a été adopté, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 suivante du budget annexe de l'assainissement pour 2019 :

- En section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
67	673	R	Titres annulés sur exercice antérieur	5 000 €	
Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles				5 000 €	
022	022	R	Dépenses imprévues	-5 000 €	
Total chapitre 022 – Dépenses imprévues				-5 000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1				0,00 €	0,00 €

• En section d'investissement :

Chapitre	Nature	Opération	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
21	21532	A010316	R	Réseaux d'assainissement	240 000 €	
Total chapitre 21 – Charges exceptionnelles					240 000 €	
23	2317	A010306	R	Immob.reçues mise à dispo	-240 000 €	
Total chapitre 022 – Immobilisations en cours					-240 000 €	
041	217532		P	Immob.reçues mise à dispo	3 500 €	
041	21532		P	Réseaux d'assainissement		3 500 €
Total chapitre 041 – Opérations patrimoniales					3 500 €	3 500 €
TOTAL INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1					3 500,00 €	3 500,00 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale



Le Président,

Patrick BOULIER

⇒ L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h20.

Affiché le 02/07/2019